SEANCE DU 21 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, H. FRANCOMME, D. FRERE, A. LECUYER, J. VEYRE.
Mmes : A. DESGLENE, G. GIRARD, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

D. BRUNIER	pouvoir à Mireille MEYRAND
M. DUMAS	pouvoir à Henri FRANCOMME
C. JANUEL – GROS	pouvoir à Alain LECUYER
C. CHAZOT	
M. GAY	

Monsieur Daniel FRERE a été nommé Secrétaire

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE BOREE A L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, les arguments pour l'adhésion de la commune de BOREE et les enjeux financiers qui en résultent.

Après avoir porté à la connaissance des Conseillers les statuts et décrit le fonctionnement dudit Syndicat, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

OBJET :

ADHESION DE LA COMMUNE DE BOREE A L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE

- **SOLLICITE** l'adhésion de la Commune de BOREE au Syndicat Mixtes de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche ;

- **AUTORISE** le Maire à notifier cette décision au Président du Syndicat Mixte.

OBJET : VINGT ANS DE L'ARDECHOISE

Monsieur le Maire rappelle que pour la 3ème année consécutive, l'Ardéchoise, plus grand rassemblement de cyclotouristes en Europe, organise le passage de ses deux boucles de l'Ardèche Verte à Vanosc.

Il précise que l'édition 2011 correspond au 20 ans de l'Ardéchoise et que Monsieur Gérard MISLER a annoncé le passage de Monsieur Robert MARCHAND, centenaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

OBJET :

VINGT ANS DE L'ARDECHOISE

- remercie la commission animée par Ghislaine GIRARD et Serge RELING, composée de bénévoles et d'élus pour le travail réalisé en 2009 et 2010 et pour les efforts engagés en 2011 sur la thématique de Vanosc féérique. Il remercie également les écoles qui se mobilisent fortement ;

- apporte sa contribution à l'organisation de la journée du 15 juin par la mise à disposition des employés communaux et du matériel nécessaire ;

- Prendra en charge les repas d'invités, notamment du centenaire, Robert MARCHAND.

<u>OBJET</u> : BUSAGE TALWEG ENTRE PARCELLE N° 1227 SECTION B ET PARCELLES N°1536 ET N°1537 SECTION B

Monsieur le Maire indique que le talweg situé entre la parcelle communale N°1227 Section B et celle d'une part, de Mlle GAI Juliette N° 1537 Section B et d'autre part de la SCI chemin de Meyve N°1536 Section B, se termine avant d'atteindre la buse qui traverse la CD 570 en direction de Burdignes par un trou dont les bois qui assuraient la sécurité se sont dégradés.
Il convient de trouver une solution.

<u>OBJET</u> :

BUSAGE TALWEG ENTRE PARCELLE N° 1227 SECTION B ET PARCELLES N°1536 ET N°1537 SECTION B

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de sécuriser ce point et de profiter de ces travaux pour créer une plateforme de stationnement ;
- **DECIDE** de confier aux Ets BESSET TP de Vanosc (07) la fourniture et la pose de 7 buses de 1000 renforcées de 2,40 ml chacune et de prévoir un piquetage pour assurer l'écoulement du fossé de la départementale pour un montant de 3 986,00 € HT ;
- Ces travaux seront réalisés dès l'accord des propriétaires concernés.

<u>OBJET</u> : CONVENTION N°2011-004 ENTRE LA COMMUNE DE VANOSC ET LE SYNDICAT DES TROIS RIVIERES POUR LE SENTIER THEMATIQUE DE LA PINSOLE

<u>OBJET</u> :

CONVENTION N°2011-004 ENTRE LA COMMUNE DE VANOSC ET LE SYNDICAT DES TROIS

La Commune de Vanosc adhère au Syndicat des Trois Rivières qui assure la gestion, la coordination et le suivi du contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson signé le 23 février 2004.

Dans le cadre de ce contrat de rivière, la commune de Vanosc a prévu la réalisation d'un sentier thématique ayant les objectifs suivants :
- Mettre en valeur le sentier et le cours d'eau.
- Faire découvrir le ruisseau de la Pinsole.
- Favoriser la découverte des espèces végétales locales.

Le sentier botanique sera réaménagé. Depuis le sentier, quatre accès au ruisseau de la Pinsole seront créés. A chacun des accès sera associé un panneau thématique.

Aussi, pour redynamiser le sentier, le panneau d'accueil sera refait ainsi que les panneaux "bornes espèces".

Le Syndicat des Trois Rivières apporte une assistance technique et administrative auprès de la commune de Vanosc pour la réalisation de cette opération.

Le financement de ces travaux fera l'objet d'aides publiques en faveur de la commune de Vanosc (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche).
Le Syndicat des Trois Rivières s'engage à participer à l'opération. Le solde de l'opération (montant en euros HT), déduction faite des aides publiques, sera donc partagé entre le Syndicat des Trois Rivières et la commune de Vanosc.

Afin de préciser les modalités d'exécution et de définir le financement de cette opération, il convient de passer une convention entre la commune de Vanosc et le Syndicat des Trois Rivières.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Vanosc et le Syndicat des Trois Rivières relative à la participation financière pour le sentier thématique de la Pinsole ainsi que tous les documents s'y afférant.

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

OBJET :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

Fonctionnement : Dépenses : 807 674,04 €
Recettes : 807 674,04 €

Investissement : Dépenses : 624 672,42 €
Recettes : 624 672,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2011.

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU 2011

OBJET :

BUDGET PRIMITIF EAU 2011

BUDGET PRIMITIF EAU 2011

Fonctionnement : Dépenses : 52 713,38 €
Recettes : 52 713,38 €

Investissement : Dépenses : 103 682,27 €
Recettes : 103 682,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2011.

OBJET : BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2011

OBJET :

BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2011

BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2011

Fonctionnement : Dépenses : 20 316,15 €
Recettes : 20 316,15 €

Investissement : Dépenses : 16 083,74 €
Recettes : 16 083,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2011.

OBJET : VOTE DES TAUX

OBJET :

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de la commune, pour cette année 2011 à l'identique de 2010 :

- Taxe d'Habitation : 8,56 %
- Taxe Foncière Bâti 16,93 %
- Taxe Foncière Non Bâti 90,60 %

OBJET :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose aux Membres du CCAS que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques, nous ne disposons pas du compte de gestion 2010 à ce jour, c'est pourquoi le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du Budget Primitif 2011. Les résultats de l'exercice antérieur seront donc repris dans le budget primitif 2011 par anticipation.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les résultats présentés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		179 905,25 €	228 900,50 €		228 900,50 €	179 905,25 €
Opérations de l'exercice	382 999,44 €	558 288,08 €	428 426,64 €	509 372,28 €	811 426,08 €	1 067 660,36 €
TOTAUX	382 999,44 €	738 193,33 €	657 327,14 €	509 372,28 €	1 040 326,58 €	1 247 565,61 €
Résultat Assainissement 2009		13 523,19 €		43 697,74 €		57 220,93 €
Résultat de clôture		368 717,08 €	104 257,12 €			264 459,96 €

Besoin de financement	104 257,12 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser	46 165,32 €	109 786,40 €

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	63 621,08 €

Besoin total de financement	40 636,04 €
Excédent total de financement	

Compte 1068 Investissement	40 636,04 €

002 Excédent de fonctionnement reporté	328 081,04 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat sera prise (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2010.

<u>OBJET</u> : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET EAU

<u>OBJET</u> :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques, nous ne disposons pas du compte de gestion 2010 à ce jour, c'est pourquoi le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du Budget Primitif 2011. Les résultats de l'exercice antérieur seront donc repris dans le budget primitif 2011 par anticipation.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les résultats présentés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		16 568,47 €		53 537,99 €		70 106,46 €
Opérations de l'exercice	1 871,87 €	7 800,00 €	6 481,12 €	8 512,02 €	8 352,99 €	16 312,02 €
TOTAUX	1 871,87 €	24 368,47 €	6 481,12 €	62 050,01 €	8 352,99 €	86 418,48 €
Résultat de clôture		22 496,60 €		55 568,89 €		78 065,49 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Reste à réaliser	

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	55 568,89 €

002 Excédent de fonctionnement reporté	22 496,60 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat sera prise (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2010.

<u>OBJET</u> : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

<u>OBJET</u> :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques, nous ne disposons pas du compte de gestion 2010 à ce jour, c'est pourquoi le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du Budget Primitif 2011. Les résultats de l'exercice antérieur seront donc repris dans le budget primitif 2011 par anticipation.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les résultats présentés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		7 022,97 €		8 073,19 €		15 096,16 €
Opérations de l'exercice	12 511,82 €	13 195,00 €	610,00 €	2 034,40 €	13 121,82 €	15 229,40 €
TOTAUX	12 511,82 €	20 217,97 €	610,00 €	10 107,59 €	13 121,82 €	30 325,56 €
Résultat de clôture		7 706,15 €		9 497,59 €		17 203,74 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Reste à réaliser	

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	9 497,59 €

002 Excédent de fonctionnement reporté	7 706,15 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat sera prise (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2010.